ACCÈS POUR TOUS

C'ÉTAIT IL Y A 10 ANS…

En Séance du 18 Janvier 2005 à l'Assemblée Nationale, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées était adoptée.

L'ACTU AUTONOMIE-ACCESSIBILITÉ

5ème Édition des Trophées de l'Accessibilité 2015
20 lauréats Régionaux. 36 nommés

Habitat
Logement accessible – Un enjeu de société

Société
- 3ème Conférence Nationale du Handicap.
- Un Collectif pour une France accessible
- 11 Février 2015 : Anniversaire dans la rue sur fond de manifestations et de revendications.

- 1975-2005-2015, Et après !
- Un rapport qui accable la France !
- Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) : Mode d'emploi et obligations

La SENSES ROOM
Une animation à ne pas manquer à Urbaccess

International
L'ingénierie sociale britannique au service de l'accessibilité

CULTURE
Accès Pour Tous à la Culture
LE CRTH Créateur d'égalité

PORTRAIT
Fouzi Bouzahaf – ancien footballeur, Professeur d'éducation physique et sportive

Salons :
Urbaccess, Mondial du tourisme, En toute Liberté, Abilities me.

C.Bachelier, M.Ochoa-Llido, M.Prost-Coletta, F.Biérry, X.Gallin

Le 11/12/2014 : 3è Conférence Nationale du Handicap à l'Elysée

LES SERVICES
DU COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME
POUR LES PROFESSIONNELS

ACCESSIBILITÉ

UN GAGE DE QUALITÉ À PARIS ILE-DE-FRANCE

Le Comité Régional du Tourisme à vos côtés pour une destination accessible et accueillante :

- des accompagnements personnalisés
- un site professionnel pro.visitparisregion.com, avec un centre de ressources, des formations, des éditions
- le soutien à Handistrict.com, l'annuaire des sites accessibles

CRT/Rb, 04-2013. Photo CRT IDF/Blondin

pro.visitparisregion.com

PARIS REGION
COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME

ÉDITO

Xavier GALLIN
Président de l'association Accès pour tous.
Fondateur et organisateur des Trophées de l'accessibilité.

Égalité pour tous

Une Ordonnance, une Conférence Nationale, Des revendications et des manifestations de personnes handicapées, et un Anniversaire. Triste anniversaire, pour cette loi du 11 février 2005. Des espoirs déçus, de nouveaux délais. C'est reparti pour 3, 6, et 9 ans.

Pour reprendre les propos du Président de la République à l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap : « la loi du 11 février 2005, loi importante » «Elle a été votée dans ce que l'on appelle un large consensus » « Elle appartient à la nation toute entière. Elle rassemble, parce qu'elle contribue à la réalisation d'une promesse de la République, qui est celle de l'égalité ». Cette loi importante, à l'initiative de Jacques Chirac n'a pas été votée par un grand nombre de parlementaires socialistes, dont François Hollande, Manuel Valls et un certain nombre de ministres actuels, au motif que cette loi n'était pas assez ambitieuse.

Oui, cette loi est citoyenne, oui cette loi est une grande promesse, qui est celle de l'Égalité ! Car c'est bien d'Égalité qu'il faut parler, mais pas à 6 ou 9 ans, d'ailleurs vous n'avez pas prononcé ces échéances lointaines lors de votre allocution. Mais donné un cap à 3 ans pour l'Accessibilité.

Alors oui aux Ad'Ap, mais à 3 ans, au nom de l'Égalité comme le demande de très nombreuses associations !

La contestation a parfois du bon. Un nouveau collectif à vu le jour : le Collectif pour une France Accessible. Il rassemble, les associations de personnes handicapées, mais aussi de personnes âgées et retraitées, des usagers de la voirie et des transports publics, des cyclistes, des associations familiales,...

Coté Accessibilité et coté anniversaire, c'est le 9 février dernier qu'ont été dévoilés à Strasbourg, les Lauréats des Régions et les nommés aux 5ème Trophées de l'Accessibilité 2015. Un palmarès de réalisations exemplaires. Nous saluons et félicitons ici, les Lauréats de nos territoires, de nos régions qui ont œuvré pour l'Égalité et l'accessibilité.

Dans les nouveautés 2015, Un prix spécial Accès pour Tous à la culture sera décerné en partenariat avec le CRTH lors de la 5ème Cérémonie des Trophées de l'Accessibilité à Paris, le 19 Mai prochain.

Du coté de l'Association Accès pour tous, les projets annoncés avancent, pour preuve la Revue l'Actu Autonomie Accessibilité qui devient trimestrielle. Des Conventions ont été signées avec l'association Notre Village, et le CRTH, pour des collaborations en faveur de l'accessibilité. D'autres projets sont en cours, et notre action est bénévole. C'est donc grâce à vous et avec votre aide que nous pouvons agir. Alors n'hésitez à venir nous rejoindre, en adhérant à l'association Accès pour Tous.

TRIBUNE

Catherine BACHELIER
Présidente du Comité Stratégique Accès Pour Tous
Déléguée ministérielle à l'accessibilité de 1999 à 2008

L'accessibilité facteur de modernité et d'amélioration du cadre de vie

Je voudrais rappeler certains principes simples et démontrés depuis de longues années :

• L'accessibilité ne concerne pas seulement les personnes ayant des difficultés d'ordre moteur, que ces gênes soient importantes ou non, temporaires ou définitives. Il est important de ne pas oublier les difficultés sensorielles et cognitives. Partant de ce principe, les personnes directement concernées sont bien plus larges que les seules personnes handicapées au sens strict du terme, mais incluent également les femmes enceintes, les personnes accompagnées d'enfants en bas âge ou de valises ou paquets encombrants, les personnes âgées, celles victimes d'un accident ou d'une maladie diminuant temporairement leurs capacités physiques ou cognitives.

• Les besoins des personnes handicapées rejoignent ceux de l'ensemble de la population et les prendre en compte signifie une amélioration non négligeable du confort d'utilisation des espaces publics, privés et des produits et services pour l'ensemble de la population.

• La prise en compte des besoins des personnes handicapées est souvent à l'origine de progrès technologiques adoptés très rapidement par tout un chacun et devenu des équipements universels et dont personne ne pourrait plus se passer par exemple les télécommandes et l'ensemble des équipements de domotique dont les habitations modernes regorgent.

• L'accessibilité bien pensée, en amont des réalisations, n'est pas forcément synonyme de surcoût et peut même souvent être génératrice d'économies directes ou indirectes. C'est ainsi que rendre les espaces accessibles à tous permettent aux personnes confrontées à des difficultés particulières de se déplacer, travailler, s'instruire, participer à la vie sociale et culturelle et devenir contributeurs de richesses.

Il est donc assez décevant qu'après l'adoption de la loi de 1975 qui posait les principes fondateurs de l'accessibilité et indiquait clairement les mesures à prendre pour parvenir à rendre la France plus l'accessible à l'ensemble de ces citoyens, puis l'adoption de la loi de 2005 qui détaillait, complétait, renforçait la réglementation en la matière et décidait d'un calendrier de réalisation ainsi que des contrôles et sanctions à appliquer en cas de non respect des règles fixées, de si nombreux obstacles existent encore et que, même si de grands efforts ont été menées et que des réalisations encourageantes sont à saluées, il perdurent encore tant de lieux, de services inaccessibles.

La décision en 2002 du président Chirac de faire de l'insertion des personnes handicapées l'un des 3 grands chantiers de son second mandat, avec la lutte contre le cancer et la sécurité routière, ainsi que le fait que l'année 2003 ait été déclarée année européenne des personnes handicapées, avait soulevé de grands espoirs et l'initiative de Beauvais en acceptant de servir de ville pilote, et donc de devenir en quelque sorte un laboratoire de l'accessibilité, permettait de concrétiser les voies de développement en la matière. Si tous les espoirs ne furent pas déçus, il est malheureusement indéniable de constater que l'année 2015 ne sera pas au rendez-vous fixé par la loi de 2005 pour un espace public accessible et accueillant dont la promesse a été faite depuis déjà 40 ans.

De l'ensemble de ces considérations, on peut conclure que la réalisation d'une véritable accessibilité pour tous doit être une vraie priorité nationale, qu'il ne s'agit pas d'une politique catégorielle mais bien d'un enjeu essentiel pour appliquer dans la réalité des faits la devise de la France « Liberté, égalité, fraternité » et contribuer à l'évolution du pays vers une plus grande modernité et une amélioration sensible du cadre de vie.

Mydl
solutions d'accessibilité

Spécialistes de l'accessibilité, nous offrons de nombreuses solutions pour la mise en conformité des commerces et ERP.

- Rampes rabattables, escamotables
- Rampes amovibles (automatiques ou manuelles)
- Signalétique
- Elevateurs
- Borne d'appel

Imaginé et fabriqué en France
Installation possible sur toute la France

Mydl solutions d'accessibilité
www.mydl.fr / +33 (0)1 80 96 36 80

1975-2005-2015, Et après !

Pour les 10 ans de la loi du 11 Février 2005, Catherine Bachelier (Ancienne déléguée ministérielle à l'accessibilité de la création de la délégation en décembre 1999 au 1er janvier 2008) et présidente du Comité Stratégique de l'Association Accès pour Tous a répondu aux questions de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité. Constat ! Regrets et avenir.

On ne peut nier que désormais l'accessibilité, du fait d'un travail de sensibilisation mené par les acteurs et également du vieillissement de la population, est un paramètre désormais mieux connu, ce qui était loin d'être le cas en 1975, mais cela ne veut malheureusement pas dire que sa prise en compte systématique soit effective. En ce qui concerne les voiries et bâtiments neufs il est indéniable que l'accessibilité est désormais une notion intégrée aux études des projets et la population, de manière générale, y est sensible du fait du confort d'usage que cela génère. Pour autant je ne pourrais affirmer que l'accessibilité a véritablement trouvé sa place dans les préoccupations des acteurs publics et privés. Si elle fait désormais partie des éléments intégrés systématiquement aux réflexions, au final elle n'est souvent pas respectée à la lettre du fait de la prééminence d'autres facteurs et si cela est surtout patent lors de la réhabilitation de l'existant cela peut malheureusement être aussi le cas lorsqu'il s'agit de réalisation neuve.

Le regret principal et essentiel que je voudrais exprimer tient au fait que depuis 40 ans (loi de 1975) l'accessibilité a été un sujet largement étudié, que des préconisations et solutions techniques précises ont été édictées, que des délais d'application, des contrôles et des sanctions (loi de 2015 et l'ensemble de ses textes d'application) ont été définis et que pour autant tout cela n'a pas vraiment été respecté. Nous nous retrouvons en 2015, année où, selon la loi, l'accessibilité devrait être généralisée, avec un grand nombre de lieux (que ce soit des voiries, des systèmes de transports, du cadre bâti ou des services) totalement ou partiellement inaccessibles à toute une catégorie de citoyens. L'ordonnance de septembre 2014 recule encore les délais et allonge de presque 10 ans la mise en accessibilité effective ce qui, si d'autres textes ne viennent pas modifier encore les mesures prises, repoussera à 50 ans le temps nécessaire à la réalisation des objectifs de la loi de 1975. Avouons que cela est déraisonnable.

Il faut pour l'avenir, que l'accessibilité devienne réellement un élément essentiel des réflexions sur le cadre bâti, la voirie, les transports et les services au même titre que la sécurité et que les contrôles et sanctions, le respect des délais et des normes deviennent un souci permanent pour l'ensemble des acteurs qu'ils soient publics ou privés. Pour cela une volonté politique ferme est nécessaire et la formation et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs doit être généralisée plus qu'elle ne l'est actuellement. En effet sans l'adhésion véritable et naturelle de ceux-ci aux principes et exigences de l'accessibilité, la réalisation d'un cadre de vie accueillant et utilisable par tous ne pourra se réaliser.

C'était il y a 10 ans…

En Séance du 18 Janvier 2005 à l'Assemblée Nationale, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées était adoptée.
Avec plus de 100 articles et 22 ministres signataires, cette loi affirme la volonté du Gouvernement d'introduire un changement institutionnel et culturel majeur.
La loi est votée par les Députées à l'Assemblée Nationale en séance du **18 Janvier 2005 en deuxième lecture - Scrutin N° 696.**

- **Nombre de votants** : 529
- Nombre de suffrages **exprimés** : 527
- Majorité absolue : 264
- Pour l'adoption : 364
- Contre : 163

Il convient de rappeler que François Hollande en 2005, alors Premier Secrétaire du Parti Socialiste et député, avait voté avec l'ensemble des parlementaires de Gauche contre la loi du 11 Février 2015, au motif que cette loi n'était pas suffisamment ambitieuse.

Analyse du scrutin : www.assemblee-nationale.fr/12/scrutins/jo0696.asp

Gage de qualité, le label *Tourisme* & *Handicap* garantit à tous accueil, accessibilité et confort.

Plus de 5300 sites sont labellisés et consituent la base d'une offre adaptée… Retrouvez-les sur :

www.entreprises.gouv.fr/marques-nationales-tourisme

Tourisme & Handicaps - 01 44 11 10 41 - courriel : tourisme.handicaps@club-internet.fr

www.tourisme-handicaps.org

ATH - 2015

3ème Conférence Nationale du Handicap

« Accessibilité, accessibilité des lieux, accessibilité avec le numérique, accessibilité par l'école, accessibilité à l'emploi, accessibilité aux soins, … » François Hollande a fait un constat, a donné un cap avec des propositions à 3 ans, avec un rendez-vous désormais annuel pour la Conférence Nationale du handicap, pour faire le point et lancer de nouvelles initiatives en faveur des personnes handicapées.

C'est donc à l'Elysée que s'est tenue la 3e Conférence Nationale du Handicap le jeudi 11 Décembre 2014. Un rassemblement trié sur le volet (pour rappel 700 participants en 2011, 200 en 2014). Le Président a salué la tenue de cette conférence Nationale qui se tenait pour la 3e fois depuis sa création. « *Une création qui remonte à la loi du 11 février 2005, loi importante qui venait 30 ans après la celle de 1975 qui est considéré comme une loi majeure pour notre République, la loi de 2005, elle a créé une nouvelle étape dans la reconnaissance des droits des personnes handicapées. Elle a été votée dans ce que l'on appelle un large consensus. Un large consensus, pourquoi ? Parce que la politique du handicap n'appartient pas à un camp à une famille. Elle appartient à la nation tout entière. Elle rassemble, elle rassemble parce qu'elle contribue à la réalisation d'une promesse de la République. D'une grande promesse, qui est celle de l'égalité, l'égalité au sens économique, au sens culturel, au sens éducatif, mais aussi l'égalité citoyenne…* » .

Engagements du Chef de l'Etat: Le premier engagement est de prévoir un volet handicap pour les principaux projets de loi. Cette exigence devant tenir compte de tous les handicaps. Le chef de l'Etat a ensuite dressé un constat : «*Mais, je sais ce qu'est la revendication la plus souvent exprimée, conférence après conférence, rencontre après rencontre, c'est l'accessibilité. L'accessibilité dans toutes ses formes, il y a bien sur l'accessibilité telle quelle est prévue par la loi de 2005 qui était un objectif essentiel, faut-il encore que cet objectif se traduise par une volonté. J'ai fait le constat en 2012 pour savoir si nous pourrions être au rendez-vous de l'échéance de 2015, j'ai préféré que l'on sache les choses et qu'on puisse mesurer ce qui nous séparait de l'objectif de 2015. Or, il y avait ni méthode, ni échéancier, ni moyens pour être au rendez-vous et qu'on avait finalement laissé espérer, en 2015 une accessibilité générale et quelle ne pouvait pas être obtenue. Donc il y avait frustration des associations, inquiétude des professionnels et des collectivités, et impatience des personnes concernées. Alors il fallait définir un nouveau cadre et c'est cette concertation qui a été menée par la Sénatrice Campion que je veux remercier, qui a permis d'aboutir à l'ordonnance du 26 septembre dernier* ».

François Hollande a ensuite énoncé un certain nombre de propositions en fixant une feuille de route à 3 ans.

Agendas d'accessibilité programmée et accessibilité des lieux :

« *Ce sont en termes de méthode, les agendas d'accessibilité programmée, qui fixent donc des obligations pour chaque opérateur public ou privé. L'échéancier c'est la mise en accessibilité dans les 3 ans à partir du dépôt de l'agenda avec l'adaptation des normes selon la nature des lieux et des équipements. Mais il faut aussi dégager des ressources, et la Caisse des Dépôts comme la Banque Publique d'Investissement ont été mobilisées pour que nous puissions accompagner les entreprises comme les collectivités vers cet objectif. Enfin une campagne nationale de communication sera lancée pour l'accessibilité en 2015. Encore faut-il que l'Etat montre l'exemple ! Nous en avons eu pour les musées une illustration. Tous les bâtiments publics qui sont réalisés par l'Etat doivent êtres accessibles et les bâtiments anciens doivent être prioritairement rénovés dans ce sens et j'y suis particulièrement vigilant. Je sais aussi que les collectivités locales se mobilisent et je veux dire combien les communes rurales ont été amenées à faire un effort et je veux les saluer, car ce n'est pas facile y compris de mettre des ascenseurs dans un certain nombre d'équipements, elles l'ont fait.* »

Plusieurs orientations ont été données par le Chef de l'Etat sur :

- L'accessibilité pour le spectacle vivant, le théâtre et pour le cinéma : les textes doivent être publiés au 1er Trimestre 2015. L'accessibilité numérique, l'accessibilité à l'école, l'accessibilité à l'emploi et l'accès aux soins.

Du côté des associations, le climat était tendu. Un recours devant le Conseil d'Etat avait été déposé par plusieurs associations, pour demander de censurer l'ordonnance de septembre 2014 sur la mise en accessibilité des ERP. Les associations réclament du concret pour améliorer le quotidien des millions de personnes concernées. « *On est à mi-mandat et on n'a pas le sentiment d'avoir obtenu grand-chose depuis 2012. On aimerait bien que François Hollande nous laisse un petit peu d'espoir d'ici à fin de son quinquennat* », a commenté auprès de l'AFP Alain Rochon, Président de l'Association des Paralysés de France (APF). Il a aussi exprimé ce sentiment lors de la synthèse des tables ronde régionales qui ont rythmé la matinée de cette Conférence Nationale du Handicap. Même attente du côté de l'Unapei, Christelle Prado a posé lors de ces tables rondes des questions dans ce même esprit. Les associations sont très demandeuses de clarifications. « *L'Unapei attend que le chef de l'État définisse clairement la politique du handicap en France, parce que nous, on ne comprend plus* ». Ce millésime 2014 laisse les associations dans le doute. Le Rendez-vous est donc pris en 2015 pour faire le point lors de la prochaine Conférence Nationale du Handicap !

Agenda d'accessibilité programmée - Ad'Ap

Le dossier d'Ad'AP doit obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015 à la mairie (ou dans des cas particuliers auprès du Préfet).
Le 1er janvier 2015 était la date limite pour rendre accessibles les établissements recevant du public
L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.
L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Ad'Ap, mode d'emploi et obligations

Pour les ERP déjà accessibles au 31 décembre 2014, ERP de 5ème catégorie :
Vous n'avez pas besoin de déposer un Ad'AP, Mais vous devez adresser à votre mairie une « Attestation d'accessibilité » document attestant sur l'honneur que votre établissement recevant public de 5ème catégorie répond aux obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.
Sanctions pénales en cas de faux et usages de faux.

Pour les ERP déjà accessibles de catégories 1 à 4 :
Vous devez fournir une attestation de conformité délivrée par un acteur extérieur (contrôleur technique agréé ou architecte, spécialement délivrée par ces organismes, ou obtenue entre 2007 et 2014, arrêté du maire autorisant l'ouverture, PV de la commission départementale d'accessibilité). L'attestation de conformité doit être envoyée à la préfecture et à la commission communale pour l'accessibilité (si la commune a plus de 5 000 habitants) avant le 1er mars 2015.

Ad'Ap concernant un ERP non conforme au 31/12/2014, mais qui sera accessible au 27/09/2015. Formulaire Cerfa n°15247*01 à transmettre à la préfecture en un exemplaire, et en copie à la commission communale pour l'accessibilité (si la commune a plus de 5 000 habitants) avant le 27 septembre 2015.

Pour les ERP non accessibles au 31 décembre 2014, vous devez déposer un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap), avant le 27 septembre 2015 :

Ad'Ap concernant un seul ERP, vos travaux sont prévus sur 1,2 ou 3 ans et **non soumis à permis de construire** vous devez remplir et déposer le formulaire Cerfa n°13824*03.

Ad'Ap concernant un seul ERP, vos travaux sont prévus sur 1,2 ou 3 ans et **soumis à permis de construire** : Formulaire Cerfa «Dossier spécifique».

Dans ces deux cas, vous devez transmettre le Cerfa à la mairie, en 4 exemplaires, et en copie à la commission communale pour l'accessibilité (si la commune a plus de 5 000 habitants).

Ad'Ap concernant un seul ERP sur période de 4 à 9 ans : Formulaire Cerfa n°15246*01 **à transmettre à la préfecture**, en 2 exemplaires, et en copie à la commission communale pour l'accessibilité (si la commune a plus de 5 000 habitants.

Ad'Ap concernant plusieurs ERP Formulaire Cerfa n°15246*01 à transmettre à la préfecture, en deux exemplaires, et en copie à la commission communale pour l'accessibilité (si la commune a plus de 5 000 habitants).

Ad'Ap concernant une ou plusieurs IOP Formulaire Cerfa n°15246*01 à transmettre à la préfecture, en deux exemplaires, et en copie à la commission communale pour l'accessibilité (si la commune a plus de 5 000 habitants).

Sanctions

Dans l'hypothèse où un ERP inaccessible ne ferait pas l'objet d'un Ad'AP déposé dans les délais, son propriétaire ou son exploitant s'expose à des sanctions administratives allant d'une amende forfaitaire de 5000 euros à une procédure de carence engagée par le préfet. En outre, les sanctions pénales prévues par la loi handicap sont à nouveau applicables (45 000 euros d'amende et jusqu'à 6 ans d'emprisonnement en cas de récidive).

Dérogations

Des motifs de dérogation à la mise en accessibilité dans le cadre d'un Ad'AP sont néanmoins prévus. Les motifs concernent les hypothèses classiques tirées de l'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment ou de la conservation du patrimoine architectural et la disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences sur la structure mais également de nouveaux cas d'ouverture tel que le refus d'autorisation par les copropriétaires de mise aux normes de l'ERP ouvert dans l'immeuble.

Pour effectuer vos démarches: www.developpement-durable.gouv.fr/L-Ad-AP.html

ACTION HANDICAP FRANCE
"sensibiliser au handicap"
formations tous types de handicap
conseils personnalisés
audit
création de sites web accessibles
événements "culture et handicap"
voyages adaptés
07 61 24 39 80
www.action-handicap.org

Chien guide ou d'assistance : une aide à l'autonomie

La liberté d'accès, total et gratuit à tous les transports et aux lieux ouverts au public, était juridiquement limitée aux chiens des seules personnes handicapées avec un taux d'incapacité de plus de 80 %. L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 a corrigé cette lacune législative en modifiant l'article 88 de la loi n°87-588
Désormais les chiens des personnes handicapées titulaires de la carte de priorité (taux d'incapacité compris entre 50 et 79 %) et les chiens en formation (afin qu'ils s'habituent aux lieux qu'ils fréquenteront avec leur futur maître) peuvent accéder à tous ces lieux et services de transport. Ce droit ne comporte aucune exception : le fait d'interdire l'accès à un chien guide ou d'assistance est sanctionné par une contravention de 3e catégorie.

Accessibilité

« Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçue. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente ».

La Médiathèque Valentin Haüy
Une bibliothèque numérique de référence

Du nouveau du coté de la médiathèque de l'Association Valentin Haüy, dont une de ses missions est de rendre accessible la culture aux personnes handicapées visuelles. La Médiathèque Valentin Haüy propose plus de 36 000 références : ouvrages en braille, audio ou en numérique adapté, partitions musicales, films audio-décrits. Un accord de partenariat vient d'être signé entre l'Association Valentin Haüy et Bookshare, la plus grande bibliothèque numérique au monde, qui propose des services adaptés aux personnes handicapées (livres audio ou numériques adaptés). Rendre accessible la culture aux personnes ayant une déficience visuelle. La Médiathèque Valentin Haüy conforte, par ce partenariat, sa position de bibliothèque de référence pour l'accès à l'écrit des personnes déficientes visuelles en France.

www.avh.asso.fr

LAPEYRE :
Le Guide de la Maison Accessible

À tout moment, notre habitat doit pouvoir évoluer en fonction de nos besoins, en prenant en compte l'autonomie et l'accessibilité. Vieillesse, mais aussi accidents de la vie, handicap, demandent des besoins spécifiques pour plus d'autonomie, d'accessibilité mais aussi et surout de confort au domicile. C'est pour répondre à ces attentes que Lapeyre a lancé le Guide de la Maison Accessible. A chacun ses besoins et ses solutions, ce guide pratique vous propose des solutions, des conseils pour mieux vivre chez vous en améliorant, l'autonomie, le bien-être, la sécurité et l'accessibilité dans le domicile. Equiper sa maison pour plus d'autonomie et d'accessibilité. Un guide pratique de la maison accessible qui vous apporte solutions et conseils pour adapter votre habitat.

Solutions pour une maison adaptée à tous

INDÉPENDANCE DES SENIORS & ACCESSIBILITÉ

Lapeyre innove en développant une gamme de produits adaptés aux problèmes d'accessibilité dans la maison. Ces produits faciles et rapides à installer offrent une plus grande indépendance à chacun, et des solutions esthétiques pour améliorer le quotidien.

Siège de douche repliable

Remplacer facilement sa baignoire avec la douche Facilot d'angle

RETROUVEZ VOTRE GUIDE AVEC TOUTES NOS SOLUTIONS EN MAGASIN

LAPEYRE

Retrouvez tous nos conseils, services et produits sur : **lapeyre.fr**

RCS Nanterre 542 020 862 LAPEYRE SA

Logement accessible – Un enjeu de société

L'APACT, l'Association Promotion de l'Accessibilité et de la Conception pour Tous, a organisé au Conseil Régional d'Ile de France le 22 octobre dernier, une journée de rencontres sur le thème du « Logement accessible – Un enjeu de société ». Lors de ces rencontres, Ségolène NEUVILLE, Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, a rappelé certains principes fondamentaux tels que le fait que l'accessibilité soit profitable à tous et qu'il s'agit, notamment pour les personnes âgées, d'une question de liberté de choix pour celles désirant vieillir à domicile, la perte d'autonomie étant directement liée à l'inaccessibilité du logement. Elle a également souligné qu'il devait être tenu compte de tous les types de handicap dans les mesures prises et les actions menées et que certaines technologies, notamment le digital, pouvaient devenir un frein à l'autonomie de personnes telles que celles souffrant d'un handicap visuel. Elle a également souligné l'importance de s'arrêter sur certains chiffres et statistiques afin de mieux appréhender l'ampleur du problème : en 2060 un tiers de la population française aura plus de 60 ans et 5 millions d'entre nous atteindront un âge supérieur à 85 ans. Or, actuellement 6% seulement des logements publics ou privés sont aménagés aux besoins de ces personnes.

L'objectif du gouvernement est donc l'adaptation de 80 000 logements et dans ce dessein un plan national d'adaptation du parc privé a fait l'objet d'un texte déjà adopté par l'Assemblée Nationale et est en discussion au Sénat.

Au cours des différentes interventions et discussions, plusieurs éléments ont été mis en lumière, avec l'intitulé de la loi de 2005 « Loi pour l'égalité des droits et de chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », la question de la prise en compte des besoins de ces personnes qui est passée du domaine social au sociétal

Dans le parc privé environ 2 millions de logements pourraient avoir besoin d'adaptation dans les prochaines années, du fait notamment du vieillissement de la population. Les besoins individuels de chacun étant par définition inconnus il convient d'aménager les logements de manière à ce que leur adaptation finale se fasse à moindre coût sinon sans aucun coût. Le modulable et les nouvelles technologies peuvent être un apport non négligeable en la matière. Il faut cependant veiller à ce que les nouvelles technologies ne remplacent pas le lien social.

La réglementation en matière d'accessibilité constitue un minimum, les architectes doivent se préoccuper du confort d'usage et aller donc souvent au-delà des règles édictées.

Il est indispensable d'établir un recensement des logements accessibles existant afin de mettre en place une adéquation offre demande et d'adapter les logements dans l'optique d'un maintien à domicile aux différentes étapes de la vie

Il est nécessaire de travailler sur l'accessibilité en amont des réalisations, c'est ainsi que les meilleures solutions sont mises en place et que l'on réduit

notablement les coûts
Le cotés esthétique des aménagements accessibilité ne doit pas être négligé afin d'éviter au maximum toute stigmatisation et afin que ces aménagements soient utilisés par tous.
Enfin la question de la maintenance des équipements mis en place est essentielle, les ascenseurs et les portes motorisées en sont le meilleur exemple. En conclusion de cette journée, Patrick GOHET, ancien Délégué interministériel aux personnes handicapées et actuellement Adjoint du Défenseur des droits, en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité, a, entre autres, insisté sur le fait que 10 ans après la promulgation de la loi de 2005, il conviendrait de faire un bilan de son application.

Grande Distribution : Un hyper accessible à tous.

L'Hyper Marché Auchan à Toulouse Gramont est Un hyper accessible à tous.

Une initiative saluée par les personnes handicapées, clientes de cet Hypermarché. Faire ses courses, n'est pas chose facile quand on est en situation de handicap. Le Magasin Auchan de Toulouse se démarque. L'enseigne a engagé une vraie démarche d'accessibilité. Pour son directeur Philippe Anastasio, « il est important de travailler avec les associations de personnes handicapées. Celles-ci nous ont aidées et accompagnées dans l'élaboration des agencements, lors des projets d'agrandissement du magasin. Nous essayons d'apporter des réponses qui satisfont le plus grand nombre, et nous organisons également des visites avec les associations, pour essayer d'identifier des pistes d'améliorations. Un résultat visible, pour la satisfaction du plus grande nombre de clients. »
En matière d'aménagement du magasin, notons : l'élargissement des allées de circulation, la modification de l'ensemble de l'éclairage du magasin, l'abaissement de la hauteur des gondoles, pour permettre l'accessibilité des produits. La signalétique aérienne a été retravaillée, des strapontins et des bancs sont disposés dans le magasin pour se reposer, l'ensemble du mobilier de l'aire de vente (bijouterie, stand photos,...) sont des bureaux adaptés aux PMR, le mobilier en caisse, pour 3 caisses prioritaires est adapté à tous, une caisse est dédiée aux personnes handicapée et aux femmes enceintes. Enfin un drive permet de commander à domicile les produits de ma liste de course, et sur place, en moins de 5 minutes, une fois le payement réalisé à la borne, le driver me dépose l'intégralité de ma commande. Une solution qui fait gagner du temps, mais aussi une réponse adaptée aux personnes qui peuvent rencontrer des difficultés de circulation dans les allées d'un d'hypermarché (personnes âgées, personnes en situation de Handicap).
Rappelons que faire ses courses est un acte important pour tous. Rendre son magasin accessible est une obligation prévue par la loi de 2005. A Toulouse Gramont, le magasin AUCHAN est un exemple en matière d'accessibilité pour tous.

LA COMPAGNIE DU HÊTRE
FORÊTS DES PYRÉNÉES

CONTACTEZ-NOUS AU
+33 (0)5 61 88 38 34
et demandez Aurélie Pène

6 rue du Barry - 31210 Montrejeau
contact@lacompagnieduhetre.com

Tous différents, tous égaux

Une école respectueuse de ce que l'on est, pas de ce que l'on a...

Le même droit à la scolarisation pour tous que l'on soit porteur de handicap ou juste différent. Que l'on vive dans l'ouest parisien, en banlieue est, en province, ou en milieu rural... On en rêve et malgré la loi de mars 2005, la loi sur la refondation de l'école de 2013, malgré les bonnes volontés cela reste le parcours du combattant pour les familles.

Assistante sociale scolaire depuis un certain nombre d'années, j'admire ces parents qui s'insurgent, se mobilisent pour que leur enfant ait juste la vie d'un enfant. Difficile de rester positive quand suivant les territoires les réponses sont différentes. Quand parfois il n'y a pas de réponse. Quand au quotidien j'assiste à la détresse des familles et des enfants. A leur isolement et parfois à leur déscolarisation, car un enfant différent dans une classe dite « banale » est en souffrance. Car, parfois, il s'en passe des années avant que l'on ne s'aperçoive qu'au départ il avait juste un problème de dyslexie, de dysgraphie, de dyspraxie, de dysphasie, ou de dysorthographie... Problème qui n'a pas été diagnostiqué, et sans rééducation, sans soin, sans aménagement particulier (temps supplémentaire, auxiliaire de vie scolaire)... c'est l'échec scolaire assuré. On sait qu'avec la précarité financière les soins sont le premier domaine dont les familles en difficulté vont se priver. Et le médecin scolaire dans tout ça ? Ce n'est pas lui qui « dépiste », alerte et oriente les familles ? Oui c'est lui ou plus souvent c'est elle et elle le fait très bien !!! La médecine scolaire est une chance pour un certain nombre d'enfant. Mais dans les territoires dit « difficiles », par exemple dans certaines communes de Seine Saint Denis que je connais bien pour y vivre et y avoir travaillé longtemps, les médecins volontaires ne sont pas légion, de nombreux postes sont vacants. Même si ceux que j'ai eu la chance de côtoyer s'y plaisaient mais ne restent pas car elles sont usées par la charge de travail, le manque de moyens et la non reconnaissance de ce qu'elles font. Et cela sous n'importe quel gouvernement de droite ou de gauche. Les pauvres et les enfants différents ne sont pas glamours comme le service social en faveur des élèves et la médecine scolaire. Parfois après des démarches conséquentes au bout de plusieurs mois d'attente la maison départementale du handicap notifie enfin une reconnaissance de handicap et une orientation en milieu spécialisé : ULIS, ITEP... Une bataille est gagnée mais tout reste à faire, trouver une place dans un établissement scolaire adapté. Le parcours du guerrier continue... Première règle et règle essentielle : ne pas rester seul solliciter les associations de soutien, l'assistante sociale scolaire, le médecin scolaire et quand le secteur est vacant le médecin responsable à la direction des services départementaux de l'éducation nationale... Deuxième règle : interpeller les décideurs : le ministère, le rectorat, le DSDEN (directeur des services départementaux de l'éducation nationale), le défenseur des droits. Et c'est toujours à force de bataille et sans désespérer que l'on arrive à faire valoir ses droits. Mais j'ai une pensée pour les familles et leurs enfants qui n'osent pas, qui ne savent pas, qui ont (parfois) honte et restent seule avec leur souffrance.

L'éducation nationale est une belle institution qui chaque jour aide à la construction d'une grande partie des futurs citoyens. Mais elle se doit d'accueillir tous les enfants avec leurs différences au sein de notre communauté à tous qui est celle des humains. Nous sommes des semblables malgré les apparences et les différences.

Et chaque enfant est le futur d'un autre enfant.

Un nouveau numéro d'appel : Écoute Violences Femmes Handicapées

L'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA) a mis en place le 6 mars dernier, le 1er numéro d'appel en France dédié à l'écoute des femmes en situation de handicap victimes de violences et de maltraitances. Cette plateforme d'appels sera mise à leur disposition : « Toutes les femmes handicapées qui vivent des violences, violences verbales, psychologiques, physiques, qui subissent des viols, doivent appeler ce numéro. La violence est interdite, il faut la combattre. Les femmes handicapées doivent la dénoncer.», explique sa Présidente, Maudy Piot.

D'après les chiffres de l'ONU que quatre femmes handicapées sur cinq sont victimes de violences. - *www.fdfa.fr*

Télé-Réalité & handicap bientôt sur M6

M6 lance une série documentaire sur des personnes handicapées à la recherche de l'amour.

«Mon Partenaire Particulier», série documentaire de quatre volets de 70 minutes va être bientôt diffusée sur la chaîne M6. Michèle Laroque sera la voix off accompagnant 16 personnes en situation de handicap à la recherche de l'âme sœur.

Eurovision 2015

Pertti Kurikan Nimipäivät est un groupe punk hardcore formé de quatre musiciens trisomiques. Il est en lice pour représenter la Finlande à l'Eurovision.

Un Mémorial à la Mémoire des victimes malades et handicapées de Vichy ?

Victoire pour la mémoire des victimes malades et handicapées sous le régime de Vichy. Dans un courrier daté du 11 février, le président de la République François Hollande a répondu favorablement à la demande d'une pétition lancée sur Change.org par Charles Gardou, anthropologue à l'université Lumière Lyon 2 et demandant à la France d'honorer la mémoire de 50.000 handicapés et déficients mentaux que le régime de Vichy avait laissé mourir dans des hôpitaux psychiatriques, parmi lesquels la sculptrice Camille Claudel ou la peintre Séraphine de Senlis. Jusqu'ici, jamais la France n'avait officiellement reconnu ces victimes de la Seconde guerre mondiale.

Ça buzz sur Youtube !

Plus de 6 millions de vues sur youtube pour la jeune canadienne Madison TEVLIN, adolescente de 12 ans atteinte de trisomie et qui interprète «All Of Me» de John LEGEND.

www.youtube.com/watch?v=NpcYnSuf_7s

87ème cérémonie des Oscars - Los Angeles

À 33 ans, l'acteur et mannequin britannique Eddie REDMAYNE remporte la très convoitée statuette. Oscar du meilleur acteur pour le film «Une Merveilleuse Histoire du Temps» dans lequel il interprète Stephen HAWKING, astrophysicien de renommée mondiale atteint de la maladie de Charcot.

Un parcours exemplaire

Fouzi Bouzahaf – ancien footballeur, Professeur d'éducation physique et sportive.

Ancien footballeur du FC Dieppe, Fouzi Bouzahaf est devenu tétraplégique après un accident de la route en 2010. Avant le drame, il enseignait l'éducation physique et sportive. Soutenu par le rectorat et ses collègues, il a réussi à rester professeur de sport dans le collège de Canteleu (76) où il avait déjà enseigné. Il est aujourd'hui le seul Professeur d'Education Physique et Sportive en fauteuil en France.

«J'ai envie de vous dire qu'on peut y arriver… »

«J'ai envie de vous dire qu'on peut y arriver… » C'est le message de Fouzi Bouzahaf. Il a retrouvé son poste et de nouveaux élèves, au collège Charle-Gounod, de Canteleu, l'établissement où il enseignait déjà avant son accident.

« La surprise passée, ils se sont habitués et ils ont oublié mon handicap. Je travaille en binôme avec les autres professeurs d'EPS du collège. », Les élèves l'écoutent et le respectent. Il sait aussi leur prodiguer les petites astuces d'un sportif de haut niveau qu'il a été.

Son cas est unique en France et il a reçu la visite de l'inspection d'académie. « Je suis un précurseur et justement, le rectorat m'a demandé d'établir un bilan pour adapter les besoins pour des personnes handicapées. J'enseigne douze heures par semaine, je m'occupe de l'UNSS (sport scolaire) le mercredi après-midi et je participe également à l'aide aux devoirs. » Il a repris le sport, pas le ballon rond, mais le tennis de table.

« J'ai envie de vous dire » : c'est aussi le nom de l'association que Fouzi Bouzahaf a créée afin d'aider les personnes handicapés vivant au Maghreb.

«Le nom de cette association est un clin d'œil car je dis souvent cette phrase. » L'association se met en quête de récupérer du matériel médical et des fauteuils roulant pour les envoyer aux personnes qui en ont besoin au Maghreb.

www.jaienviedevousdire.com

11 Février 2015

Un anniversaire dans la rue sur fond de manifestations dans plus de 40 villes en France

Dans plus d'une quarantaine de villes en France Annecy, Auxerre, Bordeaux, Chambéry, Charleville Mézières, Chaumont, Digne-les-Bains, Dijon, Gap, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Moulins , Nantes, Nice, Niort, Orléans, Paris, Privas, La-Roche-sur-Yon, Saint-Brieuc, Troyes et Reims,. les personnes handicapées sont descendues dans la rue, à l'appel du Collectif pour une France accessible et de plusieurs associations de personnes handicapées.

Un triste anniversaire :

Dans de nombreuses villes de France, les manifestations donnaient l'impression de cortèges Funèbres, car pour de nombreuses personnes en situation de handicap, ce 11 février devait être l'année d'une France accessible à tous comme le prévoyait la loi du 11 Février 2005, mais pour eux comme le précise Guillaume , en situation de handicap depuis 12 ans suite à un accident : « Je suis venu, manifester, car je suis en colère, l'accessibilité c'est un parcours du combattant pour nous au quotidien, certes il ya eu des progrès, mais en 10 ans, il fallait le faire, c'était un devoir de la société, la on a été trop loin, on a bafoué la loi, et aujourd'hui on vient enterrer cette loi et nos espérances. On nous demande d'attendre encore 10 ans, mais que faut il à la France ? Avoir à la tête de l'Etat, une personne en situation de handicap, pour faire avancer vraiment l'accessibilité ? on se le demande ? »

A Paris, le rassemblement avait lieu devant l'assemblée nationale, de nombreux responsables associatifs ont pris la parole pour dénoncer des délais jugés trop long et non acceptables. Des parlementaires ont traversé la rue pour venir apporter leur soutien aux manifestants et échanger avec les représentants des associations. Plus tôt dans la matinée, un commando surprise composé de cadres de l'Association des Paralysés de France a manifesté et déployé des banderoles devant l'Hôtel de Roquelaure, Boulevard Saint-Germain, qui héberge le Ministère du développement Durable et de l'Energie. Mais leurs revendications sont restées vaines, car ni la Ministre, ni son Cabinet n'ont jugés bon de les recevoir.

Les jeux sont-ils définitivement faits pour cette loi du 11 Février 2005, qui joue les prolongations. Mais lors de la Conférence annuelle du Handicap, le Président de la République a parlé de 3 ans, pour les délais de mise en accessibilité, pas de 6 ans, ni même de 9 ans, comme le prévoit l'ordonnance !

COLLECTIF POUR UNE FRANCE ACCESSIBLE

Fort du constat que l'accessibilité est une obligation nationale depuis 1975 et répond à une forte demande des citoyens français, la loi de 2005 qui prévoyait l'accessibilité au 1er janvier 2015 n'a pas été respectée et des délais supplémentaires sont aujourd'hui proposés pour rendre la France accessible.

Face à ce constat qui prive des millions de citoyens d'une réelle liberté d'aller et venir, plusieurs organisations représentatives de personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des familles, d'usagers des transports en communs et de la voie publique (cyclistes et piétons) décident de s'unir pour créer un collectif national pour une France accessible pour tous. La création de ce collectif fait suite à la publication de l'Ordonnance relative à l'accessibilité qui crée les Agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP).

L'ambition de ce collectif est de rassembler tous ceux dont le quotidien dépend de l'accessibilité et de la conception universelle pour tous ou qui en sont promoteurs. Son ambition est aussi de promouvoir l'accessibilité auprès de l'opinion publique et des décideurs politiques. Car l'accessibilité universelle n'est pas une demande catégorielle mais concerne l'ensemble de la population et notamment : les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les parents avec poussettes, les femmes enceintes, les blessés temporaires, les enfants en bas âge, les cyclistes, les voyageurs avec bagages, les livreurs et toutes les personnes valides pour le confort procuré.

Ce collectif pour une France accessible pour tous rappelle son opposition au texte actuel de l'Ordonnance relative à l'accessibilité des établissements recevant du public et des transports en commun, contre lequel il entend dès maintenant se mobiliser tant au plan national que local. En effet, cette Ordonnance constitue un recul des ambitions de la loi de 2005 mais aussi un coup porté à la nécessaire adaptation de la société au vieillissement.

Le collectif rejoint les recommandations faîtes par le Défenseur des Droits au Gouvernement, et partage l'avis défavorable que le CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) a émis par rapport à l'Ordonnance.

Aussi, le Collectif pour une France accessible appelle les Parlementaires à refuser de ratifier en l'état l'Ordonnance qui leur sera présentée prochainement par le Gouvernement.

Dans une lettre ouverte publiée par le Huffington Post le 10 février, le Collectif pour une France accessible appelle le président de la République à réécrire l'Ordonnance sur l'accessibilité pour préserver les fondements initiaux de la loi « handicap ».

www.collectifpourunefranceaccessible.blogs.apf.asso.fr

Trophées de l'Accessibilité 2015 - Régions

20 lauréats Régionaux, 36 nommés aux 5e Trophées de l'Accessibilité 2015

Trophées de l'Accessibilité

C'est depuis l'Hôtel du Département du Bas-Rhin (67), que le Palmarès des Trophées de l'Accessibilité des Régions 2015 a été dévoilé, en présence Frédéric BIERRY, Vice Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, Marie PROST-COLETTA, Déléguée Ministérielle à l'accessibilité, Xavier GALLIN, Président de l'association Accès Pour Tous, fondateur, organisateur des Trophées de l'Accessibilité, Catherine BACHELIER : Présidente du Comité de pilotage et scientifique des Trophées de l'accessibilité, Association Accès Pour Tous, María OCHOA-LLIDO, Chef du Service de l'anti-discrimination et de la cohésion sociale DGII, Conseil de l'Europe, et de nombreuses associations nationales et régionales.

Après la ville, de Grenoble en 2014, le choix de Strasbourg et du département du Bas-Rhin, pour l'annonce des Lauréats des Trophées de l'Accessibilité des Régions 2015 met en avant Le Département du Bas-Rhin qui recevra un Trophée d'Honneur lors de la 5e Cérémonie des Trophées de l'accessibilité à Paris. Le Département du Bas-Rhin a dès 2008 sous l'impulsion du Président du Conseil Départemental 67, M. le Sénateur Guy-Dominique KENNEL, initié une démarche globale «Innovation pour l'Autonomie» s'inscrivant dans le cadre d'une politique construite sur le long terme avec pour objectif de faire face aux défis du vieillissement et de la perte d'autonomie au travers de solutions innovantes, basées notamment sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de favoriser le développement économique local par la structuration d'une filière «autonomie à domicile». Le Conseil Départemental du Bas-Rhin est également reconnu comme site de référence de la Silver Economie par la Commission européenne dans le Partenariat européen de l'Innovation.

Valoriser les initiatives prises dans notre société pour un accès de tous à tout.

À 2 jours de la date anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les lauréats des Trophées de l'accessibilité des Régions, ainsi que les nommés aux Trophées nationaux ont été dévoilés au Conseil Départemental du Bas-Rhin. Ces réalisations exemplaires nous montrent que l'accessibilité universelle apporte une vraie réponse sociétale et égalitaire pour tous, une richesse pour le vivre ensemble au profit de tous les citoyens. C'est à nous tous, maintenant de faire connaître au niveau des territoires, ces initiatives et ces réalisations exemplaires, car elles contribuent concrètement à améliorer l'autonomie de tous dans la vie citoyenne.

Trophées de l'Accessibilité des Régions

Qui seront les Lauréats Nationaux de cette 5e édition des Trophées de l'Accessibilité 2015 ?

À partir du **10 Mars 2015**, ce sera à vous de voter par internet pour choisir vos Lauréats.

Pour voter en ligne : **www.trophees-accessibilite.fr**

LE PALMARES, Les Lauréats des Régions, nommés aux Trophées de l'accessibilité 2015 :

Le Trophée de l'Accessibilité Tourisme & Handicap, en partenariat avec l'Association Tourisme & Handicaps récompense les efforts des professionnels du tourisme en matière d'accessibilité pour tous et d'accueil des clientèles spécifiques.

Trophée de l'Accessibilité des Régions TOURISME ET HANDICAP

- NORD EST : L'Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains. Accessible à tous !
- NORD OUEST : Château des ducs de Bretagne / Musée d'histoire de Nantes. Visiter ensemble
- SUD OUEST : Pôle International de la Préhistoire de Les Eyzies de Tayac.
- SUD EST : Musée départemental de la Céramique à Lezoux.

Trophée de l'Accessibilité des Régions TOURISME ET HANDICAP. Petite structure touristique

- NORD OUEST : Les Cabanes du Bois Landry à Champrond-en-Gatine.
- NORD EST : Refuge du Sotré à Xonrupt Longemer.
- ILE DE FRANCE : ANOTHER PARIS.
- SUD OUEST : Village Séjour Accompagné à Allassac. VSA Corrèze.
- SUD EST : Maison Bourguillot à Dieulefit.

Trophée de l'Accessibilité des Régions ACCESSIBILITÉ, CADRE DE VIE. Sélection régionale. Cette catégorie concerne l'accessibilité universelle pour le cadre bâti, la voirie, les espaces publics et les transports. Mais aussi la prise en compte de la chaîne de déplacement pour des réalisations exemplaires qui vont au-delà des obligations de la loi du 11 février 2005.

- NORD EST : Commune de Guinkirchen.
- NORD OUEST : Conseil Général de Loir-et-Cher à Blois
- ILE DE FRANCE : Fédération Simon de Cyrène à Malakoff.
- SUD OUEST : Tisséo-SMTC à Toulouse.
- SUD EST : ESPACE BORIS VIAN à Saint-Étienne.
- DOM TOM : Conseil Départemental de la Réunion.

Trophée de l'Accessibilité des Régions, ACCESSIBILITÉ, DIVERSITÉ & VIVRE ENSEMBLE. L'action engagée ou réalisée permet une parfaite égalité de tous dans la vie citoyenne et quotidienne.

- NORD EST : Aéroclub de Picardie Amiens Métropole.
- NORD OUEST : Commune Equeurdreville-Hainneville.
- ILE DE FRANCE : UNIVERSCIENCE – Paris
- SUD OUEST : Univers Montagne Esprit Nature à Labège.
- SUD EST : Fédération Handiane France à Quissac.

Trophée de l'Accessibilité Conseil d'Enfants et de Jeunes

En partenariat avec l'ANACEJ – Association National des Conseils d'enfants et de Jeunes. Le Trophée de l'Accessibilité Conseil d'Enfants et de Jeunes récompense depuis 2010, une action des jeunes conseillers de tout le territoire français concernant l'autonomie, le handicap, l'accessibilité pour tous. Il encourage et valorise les actions menées par les jeunes permettant un changement de regard.

- Conseil Municipal d'Enfants de Mont Saint-Martin (54). 10 - 11 ans (CM2). Le droit à la Différence.
- Conseil Départemental des Collégiens de Seine-Maritime (76). 13-14 ans. « Agir contre les discriminations dans le sport ».
- Conseil Général du Pas-de-Calais (62). 13-14 ans. Osons la Rencontre pour peindre le même horizon.

URBACCESS, le salon pour faire le plein de solutions accessibilité !

La 4e édition du Salon Européen de l'accessibilité URBACCESS, se tient à Paris les 10 et 11 mars prochains. Un lieu unique pour faire le point sur l'ensemble des solutions urbaines en faveur de l'accessibilité de la cité. Deux jours d'exposition, de conférences et de débats pour appréhender les solutions pour améliorer notre société et la rendre accessible à tous. Pour mettre en œuvre l'accessibilité universelle : URBACCES C'est à paris les 10 et 11 Mars 2015 à paris EVENTS CENTER, Porte de la villette.

Une animation à ne pas manquer : La SENSES ROOM à URBACCESS.

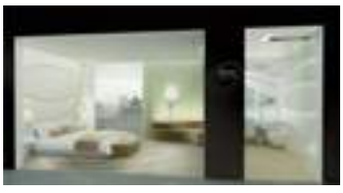

L'offre touristique accessible à tous est en plein développement. Répondre aux règles de sécurité et d'accessibilité est indispensable pour les établissements hôteliers. L'ensemble des équipements et services doit être adapté et répond aux exigences d'une clientèle en situation de handicap (tous types de handicap) et en perte d'autonomie (personnes âgées). La réglementation impose des règles à respecter pour les chambres, la salle de bain, le cabinet d'aisance, les balcons et terrasses de la chambre. Les équipements, les prestations en salle ou à l'étage doivent correspondre aux attentes de la diversité des publics, la formation du personnel est indispensable.

L'obligation de rendre accessible les établissements recevant du public doit permettre d'accompagner les démarches d'amélioration de qualité de service et constituer un levier pour la modernisation des établissements en créant une réelle dynamique économique.

La Modernisation des hôtels doit être l'occasion de penser « Accessibilité Universelle » en privilégiant le confort d'usage et le Design pour tous.

La SENSES ROOM est une création, mais aussi une véritable envie de partage imaginée par Francis van de Walle (Rédacteur de Vision Maison et Créateur du Club of Prestigious Projects). Une création qui vous transporte avec une chambre multi-sensorielle et accessible à tous, où le design et le confort sont rois. Réalisée avec des matériaux d'exception cette chambre d'hôtel a été subtilement aménagée pour répondre aux besoins et au bien-être de tous. Elle est adaptée aux besoins et aux nécessités de tous, pour un confort optimal. Cette chambre a été conçue en respectant l'ensemble des normes imposées par la loi (accessibilité universelle) avec esthétisme et design pour le bien-être de ses futurs occupants. Elle est adaptée aux nécessités de tous les handicaps, mais aussi à tous les autres clients pour leur faire vivre des moments exceptionnels et profiter pleinement de son confort haut de gamme.

Un concept novateur dans l'univers de l'hôtellerie qui s'applique à restituer au design sa vertu première : résoudre des problèmes de cadre de vie et inventer de nouvelles possibilités pour améliorer la qualité de vie pour tous.

Moquette en 3D pour plus de sensations et guider les pas, jeux de lumière LED et luminothérapie, rails électriques à mémoire pour l'ouverture et la fermeture des rideaux, coussins et têtes de lit, avec des textes en braille, couvre-lit ouatiné à la pointe de la technologie qui peut envoyer une alerte en cas de malaise cardiaque, enceintes musicales à vibrations, senteurs diffusées dans la chambre. Côté salle de bain, la aussi tout a été conçu pour le plaisir des sens ! Des fonctionnalités à découvrir pour garantir aux clients un confort d'exception!

Salon Mondial du tourisme

Les lauréats des Trophées de l'Accessibilité des Régions 2015 dans la catégorie Tourisme et handicap seront présents au Mondial du Tourisme, du 19 au 22 Mars 2015, à Paris Expo Porte de Versailles.

Il est rare qu'un salon grand public mette en avant l'accessibilité. Une initiative qu'il convient de saluer, car elle permet et contribue à faire changer le regard, mais aussi à mettre en avant l'accessibilité, qui est et il faut que les acteurs en soient conscients, un facteur de développement économique au niveau des territoires. La France est la première destination touristique, le public international, recherchant des lieux et des activités accessibles à tous pour leurs loisirs et leurs vacances ne cesse de croître.

Valoriser l'offre d'un tourisme accessible à tous, ainsi que les produits et services touristiques réellement ouverts à tous doit être une priorité, c'est aussi un marché en développement pour les professionnels du tourisme. Le Trophée de l'Accessibilité dans la catégorie Tourisme & Handicap, récompense les efforts des professionnels du tourisme en matière d'accessibilité pour tous et d'accueil des clientèles spécifiques.

Les Lauréats des Trophées de l'Accessibilité des Régions 2015 dans les catégories Tourisme et Handicap et Petite structure touristique, seront présents au Mondial du Tourisme 2015, sur le Pavillon Tourisme et Handicap sur un stand dédié Trophées de l'Accessibilité pour faire connaître et valoriser leurs offres accessibles à tous.

En partenariat avec l'association Tourisme et Handicaps et le Mondial du Tourisme, Les Trophées de l'accessibilité des Régions 2015, seront remis aux Lauréats le Vendredi 20 Mars 2015 à 11h00 précises (Espace Forum) au Mondial du Tourisme.

Informations et inscriptions :
www.salons-du-tourisme.com/index.php/Paris

Ils seront présents au Mondial du Tourisme 2015 à Paris, venez les rencontrer :

L'Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains, le Château des ducs de Bretagne - Musée d'histoire de Nantes, le Pôle International de la Préhistoire des Eyzies de Tayac, le Musée départemental de la Céramique de Lezoux, les Cabanes du Bois Landry, le Refuge du Sotré, Another Paris, VSA Corrèze, Village Séjour Accompagné, la Maison Bourguillot.

Le Conseil de l'Europe rend public un rapport qui accable la France !

Le rapport du Commissaire européen aux droits de l'homme Nils Muiznieks a été rendu public. Il dresse un bilan critique de la politique française en matière des droits des personnes handicapées et pointe l'écart existant entre les lois et la réalité.
Ce rapport rappelle la France à ses engagements et à ses lois en matière de Droit de l'homme et d'accessibilité.

Le Commissaire a constaté lors de sa visite que malgré les progrès effectués au cours des dernières années, la question du handicap est rarement abordée sous l'angle des droits de l'homme en France. Bien que le cadre juridique en la matière soit développé et donne la priorité à l'autonomie et à l'inclusion dans la société, le Commissaire constate que celles-ci ne sont pas toujours garanties en pratique, en raison des difficultés de mobilité et d'accessibilité et des défaillances des dispositifs d'orientation et d'accompagnement des personnes handicapées. Il est préoccupé par les milliers de personnes handicapées qui se voient contraintes de quitter la France pour chercher à l'étranger, en particulier en Belgique, des solutions adaptées à leur situation. Il déplore en outre les difficultés d'accès à l'emploi et les conditions discriminatoires réservées aux travailleurs handicapés dans certaines structures spécialisées. Il invite les autorités françaises à redoubler d'efforts pour remplir leurs obligations tirées, notamment, de la Charte sociale européenne en matière d'accompagnement des personnes handicapées et d'accès à l'emploi, faute de quoi ces personnes resteront marginalisées et exclues de la société. La question du droit à l'éducation et à l'inclusion scolaire des enfants handicapés, notamment ceux souffrant de troubles autistiques, a été mise en relief par des décisions et par des conclusions du Comité européen des droits sociaux. Elle a également retenu l'attention du Commissaire, qui s'inquiète de constater que certains enfants handicapés demeurent exclus du bénéfice du droit à l'éducation. Il salue par contre, les mesures adoptées en matière d'accompagnement des enfants handicapés afin de favoriser leur scolarisation, à tous les niveaux, en milieu ordinaire. Les autorités sont invitées à redoubler d'efforts dans ce domaine, de manière à garantir qu'aucun enfant ne soit laissé au bord du chemin faute d'accompagnement ou d'instruction appropriés et continus.

Accessibilité ! Ça coince !

Malgré les engagements souscrits par la France au titre de la Charte sociale européenne et de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, le Commissaire constate que de nombreuses personnes handicapées demeurent isolées dans leur propre milieu social en raison de l'inaccessibilité des structures de santé et des moyens de transport et de la difficulté d'accéder à l'emploi, qui perpétuent l'exclusion sociale et la marginalisation de ces personnes. Le Commissaire estime que la France accuse notamment un important retard en matière d'accessibilité des lieux publics et des moyens de transport. Pour combler ce retard, la loi précitée de 2005 a consacré le principe « d'accessibilité universelle », impliquant d'éliminer toutes les barrières qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes. Pour y parvenir, cette loi a fixé des objectifs précis d'accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie en 2015, assortis de contrôles et de sanctions. Aux termes de cette loi, les établissements publics ou privés, neufs ou existant, recevant du public devaient ainsi être tous accessibles à l'horizon 2015 aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap. En outre, les autorités organisatrices des transports ont dû définir un schéma directeur d'accessibilité des services et chaque commune établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

En 2012, déjà, le rapport d'information du Sénat sur l'application de la loi de 2005 notait que cet immense chantier avait pris un sérieux retard. Le Commissaire note que les associations avaient pourtant régulièrement dénoncé la trop lente progression du taux d'accessibilité des établissements accueillant du public et alerté les pouvoirs publics. Compte tenu de ces retards et malgré l'opposition des associations, l'Assemblée nationale a adopté, en juin 2014, un projet de loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnance sur la mise en accessibilité des lieux publics et transports aux handicapés, dans de nouveaux délais, de trois à neuf ans.

Le Commissaire note qu'une ordonnance présentée en conseil des ministres le 25 septembre 2014 a créé un « Agenda d'accessibilité programmée » afin d'accompagner la mise en accessibilité de tous les établissements et les installations recevant du public pour le 1er janvier 2015. Si l'objectif de 2015 reste officiellement inchangé, le dispositif d'exception appelé « Ad'AP » permet aux acteurs qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi de 2005 de s'engager dans un calendrier précis à procéder aux aménagements nécessaires, faute de quoi des sanctions financières seront appliquées.

Le Commissaire appelle les autorités à veiller très attentivement à ce que les engagements souscrits en matière d'accessibilité soient effectivement mis en œuvre et à ne tolérer aucun nouveau report des aménagements nécessaires afin de lutter contre l'isolement des personnes handicapées et de leur permettre de jouir de leur droit à l'autonomie et à l'inclusion dans la société, conformément aux exigences de l'article 9 de la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Jeux Paralympiques 2024 Paris Candidat ?

En Décembre dernier, Sir Philip CRAVEN, Président du Comité International Paralympique était reçu à l'Elysée «**Nous n'avons pas parlé des Jeux de 2024, mais des avantages pour un pays et une ville de recevoir les Jeux paralympiques**», explique Sir Philip CRAVEN. Il y a évidemment l'accessibilité pour tous mais aussi le changement de mentalité des citoyens envers les personnes en situation de handicap. La France a progressé dans certaines villes mais pas dans toutes. Mais elle possède sept ans devant elle pour faciliter l'accès aux stades. La France est prête à valoriser ce qui est fait par le mouvement paralympique.

Sir Philip CRAVEN avait participé aux Trophées de l'Accessibilité à Paris en 2012, et avait récompensé la Ville de Londres pour son accessibilité, pendant les Jeux de Londres.

L'accessibilité facteur de modernité et d'amélioration du cadre de vie

"Comment s'inspirer de l'ingénierie sociale britannique pour faire progresser la cause de l'accessibilité ? - En montrant, de l'autre côté de la Manche, que la technologie française peut apporter des solutions originales pour aider à faire avancer la cause de l'insertion du handicap"

Edouard Braine Ancien Consul de France à Londres, ancien Conseiller diplomatique au Gouvernement. Chef d'entreprise et Président de l'association Santiago Accessible.

« La Grande Bretagne est une île. Certes, elle est aussi la tête de file européenne de la finance et du business, et l'inspiratrice des bonnes pratiques d'ingénierie sociale qui définissent la "responsabilité sociale des entreprises. Ainsi, la dimension culturelle est elle au cœur de la relation franco-britannique et évidemment de la stratégie des principaux acteurs économiques de notre présence outre Manche. Ceci explique l'attention portée par les groupes vraiment multinationaux à cet élément clé de la réussite au Royaume Uni, qu'est la prise en compte de la diversité culturelle. Ce sujet est une composante des incompréhensions franco-britanniques récurrentes. Elle a été l'objet de vifs débats autour des idées évoquées, notamment lors d'une conférence organisée à Paris par mon ami le sénateur Olivier Cadic, pour aider les entreprises française à réussir sur le marché britannique. Le hasard, qui n'existe pas, fait que, le 11 février, sinistre et dixième anniversaire de la loi de 2005 sur le handicap et l'accessibilité, lâchement bafouée par des procédés discutables, mais un vent d'optimisme et de critique positive m'est parvenu depuis Oxford. Je partage avec vous ce conseil qui émane du plus francophile des intellectuels britanniques. Je cherche, sous son inspiration à promouvoir en France l'insertion du handicap et l'accessibilité, en m'inspirant de l'ingénierie sociale exemplaire de nos amis britanniques.

Sans prétendre résumer l'analyse lucide et efficace faite par Théodore Zeldin, dont l'histoire des passions françaises n'a pas pris une ride, il s'inquiète de la dégradation rapide et profonde du capital de sympathie qu'inspirait la "french touch" dans la société britannique. Selon l'auteur des "plaisirs cachés de la vie", récemment publié par Fayard, la piètre image politique actuelle de la France dans l'opinion publique, les médias et la classe dirigeante anglaise, menace directement nos intérêts économiques français sur l'un de nos principaux marchés. Il préconise une initiative du business français installé à Londres, seule force capable de contrecarrer notre perte d'influence, car " la solution ne viendra pas des politiques, mais de la City". Théodore Zeldin plaidait déjà dans ce sens en 2012 auprès du plus grand industriel français du Royaume, le patron d'EDF.

Une telle démarche inspire un projet de "charity event", doté d'un fort impact médiatique, à connotation tricolore et franco-britannique, que je défends auprès de nos élus de droite et de gauche, auprès de notre ambassadeur et de ceux, français ou britanniques, qui continuent de soutenir mon activisme. Intitulée "3 parks challenge", cette initiative caritative et médiatique utilise les capacités de séduction du Mobile Dream, invention française écologique au service de la liberté d'aller et venir, pour réunir français et anglais; valides ou non, sur le terrain des valeurs morales et de l'engagement social : en rendant hommage à l'exemplarité britannique en matière d'accessibilité, nous offrons, sous la bannière d'EDF Energy, l'occasion à des entrepreneurs français, une occasion médiatique et visible de s'illustrer concrètement sur le terrain de la responsabilité sociale des entreprises.

Deux manifestations militantes en faveur de l'accessibilité sont en préparation par l'association Santiago accessible et par In Mobilis, que je préside. Leur objectif est de faire sortir le handicap de la marginalité où il est, hélas, confiné en France. L'une est déjà lancée : Santiago rives de Loire réunira du 1er au 8 mai prochain . A Londres, « 3 parks challenge », le dimanche 4 octobre 2015 est en préparation. Préparée par France in London, soutenue par le partenariat d'entreprises inspirées par la démarche d'EDF Energy, cette manifestation civique, festive, caritative et médiatique vise à ouvrir un nouvel épisode à la longue histoire de l'Entente Cordiale.

Accessibilité Handicap à l'International

« **ABILITIESme** incarne l'esprit d'une société inclusive, reconnaissant le droit des personnes handicapées d'être différent et de vivre leur vie pleinement d'une façon qui répond à leurs besoins particuliers sans préjudice ».

Son excellence le Sheik Nahayan Mubarak Nahayn Al.

C'est plus de 4000 visiteurs qui sont attendus pour participer à la 2ème édition du Salon Abilitiesme à Abu Dhabi, dans les Emirats Arabes Unis. Aux programme : exposition, conférences et séminaires pour faire le point sur les derniers développements en matière de solutions de mobilité, et de technologies pour les personnes en situation de handicap, et les personnes âgées.

L'occasion pour les participants de tester et d'essayer les dernières technologies et solutions disponibles.

Plus de 4000 visiteurs sont donc attendus a Abilitiesme, 100 exposants, 14 pays.

Parmi les exposants Internationaux notons la présence de HEWI Heinrich Wilke GMBH -Allemagne, Herola International bv - Pays bas, Linet - République Tchèque, Cambian Group - Angleterre, Autism Ey - Angleterre, Asian Hospital & Healthcare Management - Inde, Arab University Magazine - Liban, ABILITY - Etats-Unis, Estanara Group - Pakistan, Eye of Riyadh - Arabie Saoudite, Académie de Londres pour le Sport, la Sciences et la santé - Angleterre, MIE Events - Chine, Narang Medical Limited - Inde, Proven Trade Contacts - Inde, RV Décor - Etats-Unis, Scan Mobility - Angleterre, SEDRA - Angleterre, TAG Education News Agency - Jordanie, et de nombreux exposants des Emirats Arabes Unis.

Abilitiesme - 24-26 March 2015

ABU DHABI - NATIONAL EXHIBITIONS CENTRE, EMIRATS ARABES UNIS.

Accès Pour Tous à la Culture LE CRTH Créateur d'égalité

Pascal PARSAT

Le CRTH est fondé par Pascal Parsat et Stéphanie Sauthon, en 1993. Un seul objectif : rendre la culture accessible à tous, dont aux publics handicapés, en créant le théâtre dans le Noir : « les Visiteurs du Noir ».

Alors, et encore parfois aujourd'hui, parler de culture et de handicap semblait incongru, sans perspective, sans réalisme, ni nécessité.

Pourtant, la culture est au cœur de toute société digne de ce nom, quels que soient ceux qui la composent.

Elle permet à chacun de se réunir, de se voir, de se rencontrer, de prendre conscience, de comprendre, d'entreprendre.

La culture se nourrit du singulier, du différent. Là, le hors norme y est recherché, attendu, accepté.

Non pour exhiber mais bien pour que chacun reconnaisse, accepte que l'autre, autre version de nous-mêmes, autre expression du genre humain, est lié à nous par non ce qui nous différencie mais bien nous ressemble, nous rassemble.

Fort de cet enjeu, le CRTH travaille à faire le lien entre ceux qui ont des besoins à prendre en compte et ceux qui doivent les prendre en compte. Il est attaché à un seul mot d'ordre : égalité. Il préfère parler de personnes en situation d'inégalité que de handicap.

Son travail est à destination de ceux qui proposent et ceux qui disposent.

Soit les usagers de la culture, et ceux qui la font. L'un et l'autre dans cette rencontre annoncée, méconnaissent souvent les réalités, les usages, les attentes, les besoins, les moyens nécessaires, les réponses à apporter.

A cela, le CRTH se consacre sans relâche. Plus que de partir d'un idéal, il part de la réalité qu'il observe, étudie, réfléchit. L'idéal est au bout mais avec chacun pris en considération.

Que ce soit pour les spectateurs ou ceux qui veulent pratiquer.

Sans oublier ceux qui veulent, ont besoin de se former, de se maintenir dans l'emploi, y accéder. A ce titre, il importe de faire la distinction entre simple loisir et métier.

On oublie très, trop souvent que c'est près de 1 200 000 salariés en France, dans le champ de la culture (chiffres de 2011).

Selon les Congés Spectacle, le nombre d'intermittents entre 1991 et 2009 a augmenté de 149%.

On recense plus de 200 000 entreprises culturelles.

Et ce sont 85 000 employeurs non professionnels selon le GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel).

Les professionnels de ce secteur, comme tous les travailleurs, peuvent à un moment ou à un autre être appelés à travailler avec le handicap. Celui qui se fait jour en cours de carrière, dans une équipe constituée. Celui qu'il faut intégrer à un projet. Celui pour qui il faut créer, proposer, adapter, accueillir, s'ouvrir...

Le distinguo est d'importance, les professionnels le font, ce qui peut conduire certains d'entre eux à ne pas se déclarer, à ne pas embaucher, à ne pas considérer à égalité de droits, de possibles, d'aptitudes, de compétences.

Par sa connaissance des usages, des codes des professionnels de la culture, le CRTH parmi les premiers à parler de la fragilité des professionnels dans le champ culturel,

S'est imposé ces dernières années comme expert dans les secteurs de l'emploi, de l'insertion professionnelle, de l'éducation, de la formation initiale et continue, de la sensibilisation.

A l'origine d'une école de théâtre ouverte à tous qui depuis sa création en 2004 a inséré professionnellement plus de 75 de ses élèves, le CRTH a créé un ERP culturel de référence où chacun est à égalité d'accès, d'usage et de qualité. Il met en œuvre des services, des concepts qui répondent aux besoins des uns et des autres.

Il conseille, évalue, tous projets qui traitent de ses domaines de compétences. Il accompagne le changement dans ce secteur.

Le CRTH est entre autres : Consultant pour France Télévision, Audiens, signataire de la Charte du CSA, partenaire de grands rendez-vous professionnels tels que les Bis de Nantes et Festivals d'Avignon pour n'en citer que quelques-uns,

Enfin, publié, distingué, le CRTH riche de son expérience, de son antériorité, a souhaité avec Accès pour tous créer un Trophée qui récompense les professionnels de la culture engagé sur le chemin qu'il a défriché.

Celui de l'égalité d'accès, de possibilités, d'à venir !

Son slogan est « créateur d'égalité ». Ce n'est pas rien dans un pays qui prône aux frontons de ses maisons du peuple les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité !

Car si le théâtre s'écrit avec des mots, il se conduit en actes ! Et plus que rendre accessible, le CRTH rend possible !

Un prix spécial Accès Pour Tous à la Culture aux Trophées de l'Accessibilité® 2015

Encourager et valoriser l'accès de tous aux pratiques artistiques et culturelles

Une Convention de Partenariat a été signée le 1er Décembre 2014 entre le Centre Recherche Théâtre Handicap, CRTH et l'association Accès pour Tous, pour développer des actions communes en faveur de la Culture pour Tous. Ce prix spécial Accès pour Tous à la Culture est porté par le CRTH, sous l'autorité de son fondateur Pascal PARSAT, en association avec l'association Accès pour tous pour la 5è édition des Trophées de l'Accessibilité 2015.

Ce prix spécial Accès pour Tous à la Culture, en partenariat avec le CRTH – Centre Recherche Théâtre Handicap (Lauréat des Trophées de l'Accessibilité 2014 – Région Ile-de-France) récompense une action culturelle, un spectacle théâtre, danse, cirque, musique, arts plastiques, film, ...).

Signature de la Charte de qualité pour l'usage de la Langue des Signes Française dans les programmes télévisés au CSA

Une vingtaine de représentants des associations de personnes sourdes et malentendantes et des principaux groupes audiovisuels français ont signé , au CSA, le 15 janvier 2015 la charte de qualité pour l'usage de la langue des signes française (LSF) dans les programmes télévisés, en présence de la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.
Le document stipule que les signataires doivent porter une attention particulière au respect du sens du discours lors de l'interprétation en LSF ou encore au respect de la langue française, quel que soit la langue cible (français oral, sous-titré ou LSF). La Charte insiste également sur la bonne visibilité de l'interprète, dont l'incrustation doit idéalement représenter 1/3 de l'écran de télévision. Le cadrage doit quant à lui être si possible en « plan américain », c'est-à-dire à mi-cuisse, pour une bonne visibilité de tous les signes. Les interprètes doivent être des professionnels diplômés. Les signataires s'engagent à explorer de « nouvelles solutions » : comme proposer par exemple, l'accès à un portail LSF avec une bibliothèque de contenus ou d'instruments à travers les solutions de TV connectée ou la possibilité d'une incrustation optionnelle, superposée à l'image vidéo.

Le Prix spécial Accès pour Tous à la Culture aux Trophées de l'Accessibilité® 2015.

Sont nommés:

- **NORD EST : La scierie du Lançoir (88).**

L'association le Lançoir, crée en 1993 par Jean Durand, a pour but de faire découvrir le patrimoine forestier de la Vallée de Straiture. La scierie est ouverte à tout public et les guides sont là pour présenter la vie des sagards. La visite guidée invite à la découverte de l'environnement extérieur, la forêt et l'eau, et l'intérieur du site consacré au fonctionnement mécanique du Haut-Fer pour scier le bois. Un lieu de visite et de rencontres musicales et culturelles tout au long de l'année.

- **NORD OUEST : Quest Handi. (53).**

Le Kit-accessibilité de l'association Quest'handi consiste en un regroupement de différent matériel permettant de rendre accessible à tout un chacun un évènement culturel ou de loisirs (boucle à induction magnétique, colonnes vibrantes RSC, véhicule adapté, T-shirt, bénévole signant, guide en français facile à lire et à comprendre, etc....). En plus du côté matériel, l'association a également souhaité intégrer dans son kit son réseau de bénévoles (dont certains bénévoles parlant la langue des signes) et ses conseils et ses bonnes pratiques en la matière.

- **ILE DE FRANCE : Retour d'Image Cinéma & Handicap, Centre de ressources (75).**

Vivre ensemble des émotions en partageant le plaisir du cinéma. Réunir public valide et en situation de handicap grâce à l'accessibilité des films et à des échanges en salle. Conseiller et accompagner les professionnels pour un cinéma accessible à tous.

- **SUD OUEST : BD Hippocampe - Association L'Hippocampe (37).**

Créé en 2005, avec pour objectif principal le développement d'actions culturelles et artistiques en faveur des personnes handicapées ou de leur accès aux arts et à la culture, l'association l'Hippocampe a repris à sa charge l'organisation chaque année d'un concours de bande dessinée pour jeunes et adultes handicapés dans le cadre du Festival International de la Bande Dessinée d'ANGOULEME (FIBD), ouvert à plusieurs pays européens.

- **SUD EST : Festival de Marseille, Danse et Arts Multiples (13).**

Depuis sa création en 1996, le Festival de Marseille a relevé bien des défis. Le Festival construit son histoire et, chaque année, embarque avec des artistes et un public de plus en plus nombreux. Il a sublimé la représentation des appartenances qui structurent la sociabilité.

- **DOM TOM : Les Cafés de l'Arto, Conseil Général de la Réunion (97).**

Depuis 2013 l'Artothèque s'ouvre à un plus large public et accueille les personnes porteuses de handicap. Ce sont des rendez-vous réguliers, tous les 15 jours qui s'articulent en 3 volets : « Une œuvre du bout des doigts », « Une œuvre, un artiste », « Une œuvre dans l'Atelier».

Interview

Annette MASSON
Présidente de l'associaiton Tourisme et Handicaps

Communiquer, mettre en œuvre…

Quelles sont les attentes d'un établissement labellisé Tourisme et Handicap ?
D'une part faire reconnaitre réellement leur accessibilité tant technique sur le bâti mais aussi en terme de critères qualitatifs d'accueil et de services et ainsi se différencier par rapport aux établissements inaccessibles à ce jour ou encore de ceux qui se déclarent accessibles mais qui ne le sont pas en réalité.
En communiquant sur sa labellisation, cela permet aussi d'interpeller une clientèle plus large comme les seniors qui peuvent aussi avoir des attentes spécifiques qu'elle soit française ou étrangère.

Avez-vous constaté une évolution du nombre de structures labellisées Tourismes et Handicap ?
Une évolution affirmée. Je n'ai pas encore les chiffres exacts pour l'année 2014. En 2013, 439 sites touristiques ont rejoint la démarche de labellisation Tourisme et Handicap, un record … et ce qui est encore plus important, nous atteignons près de 35% des sites qui sont labellisés 4 handicaps (auditif, mental, moteur, visuel) une marge de progression de plus de 8 points en un an.

Que représente les Trophées de l'Accessibilité pour les nommés et Lauréats régionaux et nationaux ?
La communication positive et la mise en valeur des bonnes pratiques est toujours difficile car les médias s'intéressent souvent à ce qui ne va pas. Certes, il faut le faire mais il est impératif de communiquer ce qui a été mis en œuvre par les uns et les autres afin de donner des idées, des exemples, motiver ceux qui ne sont pas dans la démarche d'accueil pour tous. Les Trophées représentent pour l'Association Tourisme et Handicaps, un excellent moyen de mettre en avant les "bons élèves".

La Poste innove et se lance sur le marché de l'autonomie et du lien social.

L'Enseigne nationale qui fait partie de notre quotidien, renforce son rôle de proximité, en proposant un nouveau service, « Cohesio », en faveur de l'autonomie pour les personnes vivant à domicile. Elle propose aux collectivités, mutuelles,… des visites de prévention réalisées par le facteur au domicile des personnes fragiles, âgées ou isolés. Le service devrait être étendu aux demandes des particuliers d'ici la fin de l'année.

En toute Liberté, le salon de l'Autonomie et de la Silver économie

Un nouveau Rendez-vous qui se déroulera du 11 au 13 Avril au Parc des Expositions du Wacken, à Strasbourg. Un événement regroupant, une représentation complète des offres du marché de l'autonomie (habitat, service, aides, paramédical, mobilité, résidences séniors, nouvelles technologies, innovation, loisirs/Voyages, alimentation). Exposition, espace workshop, conférences, avec les innovations et tendances présentés par des experts et consultant référant du secteur, pour favoriser une réponse adaptée aux besoins et aux envies de chaque professionnel et visiteur.
L'association Accès Pour tous et les Trophées de l'Accessibilité sont partenaires de cet événement.
L'Association Accès pour Tous organisera sur le salon En toute Liberté, le Lundi 13 Avril 2015, de 10h30 à 12h00, une conférence pour faire le point sur l'évolution des produits accessibles à tous.
Informations et Inscriptions : www.salon-autonomie.com

LE CNR-Santé devient France Silver Eco

Une nouvelle étape pour le Centre National de Référence Santé Autonomie (CNRS Santé) qui change de nom et devient France Silver Eco. Vieillissement de la population, autonomie, accessibilité, maintient au domicile, France Silver Eco a un objectif : Etre le carrefour incontournable des différents acteurs de l'activité et de l'innovation autour de la Silver économie.
www.france-silvereco.fr

Accessibilité pour tous, un enjeu citoyen de territoire

Vieillissement de la population, personnes en situation de handicap, confort d'usages pour tous, l'accessibilité pour tous, une mise en application définie dans le cadre de la loi du 11 Février 2005 . Au delà de la loi, un enjeu citoyen de territoire impactant (chaîne de déplacement, transports, habitat, tourisme, ERP, commerces et services,...) pour les collectivités territoriales afin de préparer le cadre de vie de demain pour tous.

L'Association Accès pour Tous et l'Association Nationale Notre Village partagent des valeurs communes et le même engagement pour initier des actions communes au niveau des territoires en faveur de la solidarité et des initiatives locales. Pour sceller cette alliance, une convention de partenariat a été signée lors du Congrès des maires et présidents de communautés de France, en novembre dernier à Paris, entre les associations Notre Village et Accès pour Tous.

Les associations Accès pour Tous et Notre village participeront d'un commun accord à des travaux et des actions partagés au cours de l'année 2015 et mettront en place une coopération et une action forte pour créer un label « village accueillant pour tous ».

L'Association Nationale Notre Village accompagne les communes et les intercommunalités qui souhaitent préserver et développer harmonieusement leur territoire.

Cela se décline par la conception et le suivi des Agendas 21 locaux. Il s'agit d'un programme pour lequel l'expertise de l'association est reconnue par le Ministère de l'Ecologie. Cette action permet aux collectivités d'aborder le développement durable de manière concrète et adaptée à leurs moyens, par l'élaboration d'un programme d'actions (Agenda 21 local) en faveur du développement durable.

M. Touzet et **M. Pélissard**, *AMF*- **M. Gallin** *et* **Mme Bachelier**, *Accès Pour Tous* - **M.Pelhate**, *MSA*

M. Touzet - *Président de l'Association Nationale Notre Village et* **M. Gallin** - *Président de l'Association Accès Pour Tous*

À Lire

Le Guerrier immobile

Bertrand BESSE SAIGE.

« Briser le mur des experts et des préjugés, resituer l'homme dans son destin et sa globalité, remettre à l'ordre du jour, loin des faux-semblants, l'aventure individuelle de l'être blessé par l'existence, lui redonner soif et espoir par sa pleine conscience, sa liberté et sa joie retrouvée ; voilà en quelques mots l'ambition démesurée de ce livre, pareille à la démesure de notre vie. J'ai tenté de dessiner les différentes étapes que l'être blessé, tel un guerrier immobile, est amené à vivre avec son entourage, pour essayer de s'adapter lorsque le déficit semble irrémédiable.»

Handicap, une encyclopédie des savoirs

Charles GARDOU

Cet ouvrage réunit et conjugue des savoirs sur le handicap issus des sciences biomédicales, humaines et sociales comme des sciences de l'ingénieur, de l'information et de la communication. Au regard d'un droit d'accès et d'un devoir de partage, il les met au service d'une pensée et d'une pratique éclairées. Il ouvre la voie à de Nouvelles Lumières sur le handicap, qu'il accompagne de propositions pour nourrir l'éducation, la formation, la recherche et orienter l'action publique.

Réussir son orientation et sa vie professionnelle quand on est Dys

Olivier Burger
& Vincent Lochmann

Dysphasique, dyslexique ou dyspraxique, le jeune Dys doit surmonter plus de difficultés qu'un autre dans son parcours de l'école vers l'emploi. Comment identifier les dispositifs qui peuvent aider, quels sont les aménagements possibles pour les examens et concours, comment faire reconnaître le statut de travailleur handicapé, comment intégrer le secteur ordinaire, vers quelles structures du secteur protégé se tourner, comment réussir dans l'emploi...?

Un parfum de victoire

Collectif

Avoir un enfant...Handicapés et professionnels parlent. Aujourd'hui encore, quand on est handicapé, pas facile de « choisir sa vie » comme dit la sociologue Ève Gardien dans la préface. De choisir surtout de donner la vie. Près de cinquante personnes en témoignent dans Un parfum de victoire, Richard Fernandez en tête. La soixantaine, Infirme moteur cérébral, père, grand-père et président du Collectif Handicap 35, l'homme a son franc-parler et résume bien l'enjeu : « Vouloir faire d'une personne handicapée une personne "normale", donc "normée" me parait être un contresens absolu et dangereux. »

À vos agendas !

Mobile Dream

Rives de Loire du 1er au 7 Mai 2015.
Le Challenge des 3 Parcs Londres 4 Octobre 2015.
www.mymobiledream.fr

Croiz'y, le Festival

20 courts-métrages sur les 150 actuellement en lice, seront sélectionnés pour la finale du Festival Croiz'y (à l'initiative de Philippe CROIZON) .

Le 28 mars 2015 au Futuroscope

La Nouvelle Maison de l'Alsace plus accessible

Après quarante ans d'activité, la Maison de l'Alsace fait peau neuve afin de mieux vous accueillir, dans des installations entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Rendez-vous à la rentrée 2015 au 39, avenue des Champs-Elysées !

Pendant les travaux, la Maison de l'Alsace poursuit ses activités au 21, rue de Marignan, Paris 8ème

MAISON DE L'ALSACE
CHAMPS-ELYSÉES • PARIS

39, av. des Champs-Elysées • 75008 Paris
Tél. 01 53 83 10 00 • Fax 01 45 63 84 08
www.maison-alsace.com

Conseil Général Bas-Rhin

Conseil Général Haut-Rhin

BULLETIN D'ADHESION 2015

A retourner accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'association Accès pour tous à :

Association Accès pour Tous
Maison Des Associations du 18e - Boîte n°99
15 Passage RAMEY
75018 Paris
Contact : Xavier Gallin
Tél : 33 (0) 6 10 66 82 82
president@accespourtous.org

ACCÈS POUR TOUS
www.accespourtous.org

Mes Coordonnées

☐Mme ☐M.
Nom* :.....
Prénom* : .....
Adresse* : .....
.....
.....
Code postal* : ..... Ville* : ..... Pays* : .....
Profession : .....
E-mail* : .....
Téléphone fixe : .....
Téléphone portable : .....

SI ADHÉSION ENTREPRISE, ASSOCIATION
Nom* : .....
Nom et prénom du signataire : .....
Fonction : .....
Adresse* : .....
.....
Code postal* : ..... Ville* : ..... Pays* : .....
E-mail* : .....
Téléphone fixe : .....

**Champs obligatoires*

Je choisis ma cotisation pour 2015 :

☐COTISATION SIMPLE : 10€
☐COTISATION ENTREPRISE : 100€

Je fais un don :

☐30€
☐50€
☐100€
☐Autre montant.....€

Date

Signature

Cachet

Directeur de la Publication : Xavier Gallin
president@accespourtous.org
Rédacteur en chef : Xavier Gallin

Avec la participation de:
Catherine Bachelier

Studio
Communication partenaires et fabrication :
Hakima Boukhari

Conception graphique, maquette, PAO :
Jordane Avril

Impression : Espacegrafic
Mise sur le Web : Gregoire Reitter
Cette édition est diffusée gratuitement dans un but d'information sur l'accessibilité pour tous.
www.accespourtous.org
www.trophees-accessibilite.fr
Association Accès Pour Tous

(association loi 1901)
Maison Des Associations du 18e - Boîte n°99
15 Passage RAMEY 75018 Paris
Président : Xavier Gallin
Vice-présidente : Sabine Delabassé
Secrétaire général : Gérald Percevault
contact@trophees-accessibilite.fr
RCS Paris : 529 720 674
NAP : 9220 associations déclarées
Dépôt Légal : Mars 2015

5ème Cérémonie des Trophées de l'accessibilité 2015

Dans les murs du 104 CENT QUATRE

« Valoriser & récompenser les réalisations exemplaires pour un accès de tous à tout »

Mardi 19 Mai 2015

Sur invitation

TroPHées DE L'ACCESSIBILITÉ

À vous de voter :

www.trophees-accessibilite.fr

Pour élire les lauréats des Trophées de l'Accessibilité 2015 dans les Catégories suivantes :

- TOURISME ET HANDICAP, en partenariat avec Tourisme & Handicaps.
- TOURISME ET HANDICAP. Petite structure touristique.
- ACCESSIBILITÉ, CADRE DE VIE
- ACCESSIBILITÉ, DIVERSITÉ & VIVRE ENSEMBLE
- CONSEIL D'ENFANTS ET DE JEUNES, en partenariat avec l'ANACEJ

Partenaires

Avec le soutien de

Partenaires Médias